

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	14 janvier 2025
Délibération N°	02
Date de la convocation	03 janvier 2025
Objet	5.3.7 Souscription parts au GIE HSO

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze janvier à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Laure TONDON, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Jérôme CAPDEVIELLE
Christophe DESTAING
Daniel ROBEQUAIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Nicole MORERE ((pouvoir à M RIGAUD)
Valérie REYNES (pouvoir à Mme SCHURMANN)
Anne VAN DEN BROECK (pouvoir à M GAUDY)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250114-20250114-02-Dg-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Objet : 5.3.7 Souscription parts au GIE HSO

Le 14 janvier 2025

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que depuis la fusion des deux ex-associations régionales (USH Midi-Pyrénées et Occitanie Méditerranée Habitat) en une seule dénommée Habitat Social en Occitanie (HSO), Hérault Logement peut prétendre à adhérer au Groupement d'intérêt Economique Logie Occitanie,

Considérant que ce GIE détient les locaux toulousains de l'association HSO,

Considérant qu'il est intéressant pour Hérault Logement d'entrer dans ce GIE qui est susceptible d'intervenir pour la partie de HSO installée actuellement en location à Montpellier,

Considérant que pour ce faire, il faut souscrire des parts de ce GIE dont le prix a été fixé à la valeur nominale de 500 euros,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

Hérault Logement décide de souscrire 5 parts du GIE Logie Occitanie, à 500 € la part

ARTICLE 2 :

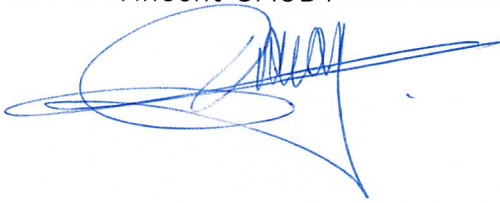
Le Directeur Général est chargé de cette souscription et est autorisé à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY



CA du 14/01/25
(GD/IL)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250114-20250114-02-Dg-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

